

Délégation spéciale
juin 2018

SPÉCIAL



CCE ENEDIS ET CCE GRDF

La délégation FNME CGT des deux CCE ENEDIS et GrDF s'est rendue à la délégation spéciale du 12 juin 2018 afin de porter les revendications des salariés de la Distribution mobilisés et en lutte depuis plusieurs semaines.

DÉCLARATION LIMINAIRE

Depuis quelques mois, la FNME CGT, avec les salariés, est mobilisée pour gagner un projet de société, celui d'un vrai service public de l'énergie, ainsi que des garanties collectives et statutaires de haut niveau pour l'ensemble des salariés du secteur. Bien entendu, cela passe par l'amélioration des salaires et des conditions de travail ainsi que la création d'emplois.

Aujourd'hui, la contestation prend de l'ampleur dans le secteur distribution gaz et électrique. En effet, les agents du service public électriciens et gaziers ont décidé, et de façon collective, d'ancrer un rapport de force sur l'ensemble des sites de GRDF et ENEDIS appuyé par des revendications locales exprimées par les salariés.

Cela se traduit par une centaine de sites occupés avec, par endroit, une réappropriation de l'outil de travail.

Pour les agents mobilisés, il s'agit de faire peser auprès des directions le ras bol qui s'étend dans les rangs des IEG. Or, ces mêmes directions provocatrices amènent les grévistes à dépasser le stade de l'indignation !



Pour seule réponse, les dirigeants des entreprises n'ont de cesse de condamner le droit de grève, en utilisant notamment la discrimination et la criminalisation de l'action syndicale.

Cette attitude est inacceptable pour les salariés qui luttent avec la CGT à leurs côtés. Il n'est pas question de subir ce chantage ! Les agents ont bien compris que ce n'est pas dans les salons ! que l'on peut régler cette crise sociale dans les IEG.

Une chose est sûre pour la CGT quand on touche à un militant c'est toute la CGT qui réagit.

Les agents revendiquent :

- L'augmentation de leur SNB de 200 €.
- L'octroi, dans le cadre des avancements individuels au choix, de 4 NR pour tous immédiatement.
- La réinternalisation des activités électriques et gazières.
- L'embauche des emplois non statutaires dans certaines régions.
- L'arrêt et l'abandon des objectifs des suppressions d'emplois.
- Une vraie politique industrielle des entreprises pour répondre au service public.
- La reconnaissance professionnelle par une vraie classification.
- Des accords sociaux de haut niveau.
- Des moyens humains et matériels pour travailler.
- Le maintien et le renforcement des astreintes au nombre de 4 agents par tour, a minima.
- Le maintien des sites de distribution en proximité.

Suite à la réaction de la direction s'indignant de certains comportements de salariés en lutte, la FNME CGT par la voix de ses élus et mandatés a réagi en ses termes :

La FNME CGT dénonce l'attitude provocatrice de certaines directions ne permettant pas l'ouverture d'un dialogue social tel que nous sommes en droit de l'attendre d'entreprises comme ENEDIS et GRDF et la réponse aux légitimes revendications des salariés en lutte.

D'autre part, la CGT dénonce les violences morales et psychologiques affectant les salariés soumis à une décision unilatérale de l'employeur, mettant en difficulté l'environnement proche du salarié.

À l'inverse, l'action des seuls salariés a permis la réouverture de plusieurs accueils physiques (boutiques EDF) avec la participation d'élus et du relais médiatique, ce qui démontre que les salariés sont bien mobilisés pour défendre leur outil de travail et non le détruire. Ils sont également là afin de redonner la notion de proximité aux usagers du service public de l'électricité et du gaz.

À l'issu, les représentants du personnel CGT ont réitéré leur demande d'ouverture immédiate de négociations.

Lors de cette délégation spéciale, les sujets consacrés à la première séance étaient :

- Informatique et Télécom,
- CPC Relève
- Réglementation Générale sur la Protection des Données.

Ceux-ci ont eu la résonance des occupations de sites et de la reprise de l'outil de travail.

À travers une résolution, la FNME CGT s'est prononcée pour le report de ces points en argumentant l'absence des points zéro à toute réorganisation et à toute modification de structure.

La deuxième séance avait pour objet l'impact sur les services santé au travail des deux entreprises relatif à la modernisation de la médecine du travail.

Les dispositions contenues dans le projet d'organisation présenté par l'employeur portent atteinte à l'indépendance des médecins du travail, éludent la question des moyens de nouvelles



fonctions que pourraient assumer les infirmières et infirmiers et contournent les prérogatives du comité d'entreprise.

Ce projet, au regard de plusieurs dérives préjudiciables, outre-passe les pouvoirs dévolus aux employeurs concernant l'administration d'un service de santé au travail autonome.

À travers une résolution, la FNME CGT s'est prononcée pour le report de ce point dans le but de répondre aux exigences du contrôle social utile et nécessaire aux changements apportés par la loi (lire la résolution).

Comme vous pouvez le constater, nos interventions ont essentiellement porté sur l'actualité, entre autres le message clair envoyé par la Fédération qui appelle à une amplification du niveau de mobilisation sur la base du cahier revendicatif cité dans notre déclaration liminaire.

LES RÉOLUTIONS

RÉSOLUTION SUR LES DOSSIERS DE LA PREMIÈRE SÉANCE RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR 21 VOIX

Les élus de la délégation spéciale des CCE d'ENEDIS et GrDF sont réunis ce jour sur convocation unilatérale de l'employeur pour s'exprimer sur les points ci-dessous :

Sur le point 1 « évolution de la filière IT au sein d'ENEDIS – GrDF pour info » propose de regrouper les activités réalisées au sein des unités UOI, USR-IT, et GET.

L'informatique et télécom est indispensable aux activités opérationnelles et tertiaires, afin de répondre quotidiennement aux sollicitations de l'ensemble des 2 distributeurs.

Ce sont des activités stratégiques sensibles et confidentielles qui nécessitent le maintien d'emplois stables et en proximité des utilisateurs, donc de l'emploi statutaire.

Afin que les représentants du personnel en délégation spéciale appréhendent le dossier, il sera nécessaire d'être en accord avec le point 0 concernant les effectifs. Au regard de la situation présentée, nous sommes en désaccord avec ce point 0 qui ne reflète pas la réalité tant en termes d'effectifs que d'emplois.

Le projet de fusion amène la direction à la conclusion qu'il y aurait des effectifs en surnombre en raison d'activités redondantes, sont-elles réellement redondantes ? Il y a déloyauté de la part de la direction qui utilise des arguments tronqués pour supprimer des emplois.(...)

[Lire la suite](#)

RÉSOLUTION SUR LE DOSSIER DE LA DEUXIÈME SÉANCE RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR 21 VOIX

Les élus de la délégation spéciale se sont réunis ce jour avec en particulier un point à l'ordre du jour rédigé comme suit « Impacts sur les SST d'ENEDIS et GRDF du décret du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail (pour avis) ».

Le projet d'organisation suite à l'impact du décret sur la médecine du travail que vous nous présentez, n'a pas pour objet de s'adapter aux changements mais a pour objectif principal de mettre en place une tutelle étroite de l'employeur sur le fonctionnement du Services de Santé au Travail. En effet, il met en place des dispositions qui ne répondent pas au fonctionnement réglementaire d'un service de santé au travail autonome intertablissements.

Ces dispositions atteignent à l'indépendance des médecins du travail, éludent la question des moyens de nouvelles fonctions que pourraient assumer les infirmier.es, contournent les prérogatives du comité d'entreprise.

Notre propos concerne ce projet qui reprend les dispositions de la note « cadre de référence pour l'organisation et l'animation des activités des SST d'ENEDIS et de GRDF » il y a un an et n'a été l'objet d'aucun débat, ni information, ni consultation des CE et CCE. Nous rappelons que nous avons demandé la tenue d'un débat dans cette instance depuis décembre 2017, que vous n'avez de cesse repoussé y compris aujourd'hui en le reléguant en seconde séance après trois dossiers importants.(...)

[Lire la suite](#)